



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du
Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. : générale
5 juillet 2022

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022

Du 29 août au 1^{er} septembre 2022, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Niger

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	61,5 millions de dollars : 15,0 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 46,5 millions de dollars par l'intermédiaire de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2023-2027)
Cycle d'assistance :	Dixième
Catégorie :	Niveau I
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027



I. Considérations générales

1. Le Niger a une population de 23 591 983 millions d'habitants ; les adolescents et les jeunes de moins de 25 ans représentent 69,2 % de la population. Les femmes représentent 50,3 % de la population ; 84 % des femmes vivent en milieu rural et 40 % sont en âge de procréer. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 49,7 % de la population, avec un taux de dépendance de 109 % en 2021 (ENAFEME, 2021).¹ La population devrait doubler tous les 18 ans ; le taux de croissance démographique annuel est de 3,9 % (recensement, 2012) et reste le plus élevé au monde. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 62,4 ans. Plus de la moitié des enfants âgés de 7 à 16 ans (2,6 millions) ne sont pas scolarisés (EADE, 2018).² Ce profil démographique indique que le Niger dispose d'une fenêtre d'opportunité pour exploiter le dividende démographique (Banque mondiale, 2016). Pour tirer parti de cette opportunité, des investissements ciblés dans la santé sexuelle et reproductive, l'éducation et l'autonomisation des jeunes sont essentiels afin de réaliser leur plein potentiel.

2. Seuls 48,47 % de la population ont accès à des services de santé dans un rayon de 5 kilomètres carrés de leur lieu de résidence. Le taux de mortalité maternelle reste élevé, bien qu'il soit passé de 648 pour 100 000 naissances vivantes en 2006 à 520 pour 100 000 naissances vivantes en 2015 (ENISED, 2016).³ Le taux d'accouchement assisté est également faible (43,6 %) (ENAFEME, 2021). La prise en charge des complications des soins obstétricaux est également faible (31 %). Les adolescentes âgées de 15 à 19 ans représentent 34 % du taux de mortalité maternelle. Le taux de fécondité a diminué (de 7,6 enfants par femme en 2012 à 6,2 enfants par femme en 2021), mais le taux de prévalence de la contraception stagne (autour de 11 %) (ENAFEME, 2021). La contribution des adolescentes au taux de fécondité a diminué (de 14 % en 2012 à 10,6 % en 2021). Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont estimés à 19,7 %. La prévalence des fistules obstétricales est de 0,2 % (DHS, 2012).

3. L'indice de développement humain est de 0,321 pour les femmes et de 0,443 pour les hommes. L'indice de développement du genre estimé est de 0,724 (contre 0,867 pour le Burkina Faso et 0,764 pour le Tchad). Le Niger fait ainsi partie des pays où le niveau d'égalité de genre est considéré comme faible (écart absolu de parité de genre supérieur à 10 %). Ces inégalités sont encore plus perceptibles à travers l'indice d'inégalité de genre, qui reflète les écarts entre trois domaines : (a) la santé reproductive ; (b) l'autonomisation ; et (c) l'activité économique des femmes. Cet indice montre que le Niger (0,642) est relativement éloigné du niveau de l'Afrique subsaharienne (0,570). Ces résultats, qui sont cohérents avec l'indice de développement du genre dans le pays (0,724), reflètent le faible accès des femmes aux services de santé reproductive ainsi que leur faible statut social et leur manque d'autonomisation économique. La violence sexiste et les pratiques préjudiciables sont très préoccupantes : 38,2 % des cas concernent des adolescentes et des jeunes femmes. La violence sexuelle et la violence économique ont une prévalence de 6,6 % et 2,8 %, respectivement. Le déni d'opportunités pour les femmes en raison de la violence économique est élevé (14,6 %), bien que la pratique préjudiciable des mutilations génitales féminines ne soit pas élevée au Niger (0,7 %). Le mariage des enfants est le type de violence sexiste le plus répandu : 29 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 65 % avant 18 ans (ENAFEME, 2021). La représentation des femmes au parlement est d'environ 30 % et les femmes n'occupent que 14,7 % des postes gouvernementaux et administratifs. Le mariage des enfants et le faible statut social des femmes et des filles sont les principaux moteurs de la croissance démographique, de la mortalité maternelle et des fistules obstétricales au Niger.

4. La situation humanitaire s'aggrave. L'indice de vulnérabilité dans les régions de Diffa, Tillabéri et Tahoua est très élevé (plus de 6). Outre la pandémie de COVID-19, qui continue d'affecter négativement le bien-être économique et social de la population, le Niger connaît une menace sécuritaire sans précédent après de multiples attentats terroristes, notamment dans la région du Liptako Gourma (la zone des trois frontières de la région du Sahel à Tillabéri), ainsi que

¹ Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq ans (ENAFEME), publiée par l'Institut National de la Statistique du Niger.

² Analyse du secteur de l'éducation (EADE), publiée par l'UNESCO.

³ Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques (ENISED), publiée par l'Institut National de la Statistique du Niger.

la poursuite des attaques de Boko Haram et d'autres groupes terroristes dans la région du bassin du lac Tchad (Diffa). Les conflits aux frontières avec le Nigeria et le Mali ainsi que la détérioration de la situation en Libye affectent également d'autres régions, telles que Maradi, Tahoua et Agadez. Cela a entraîné des mouvements massifs de population. Selon le rapport d'analyse des besoins humanitaires de 2022, plus de 1 115 018 personnes ont besoin de protection, les femmes et les adolescentes représentant plus de la moitié de ce chiffre.

5. Selon l'enquête nationale menée sur la fécondité et la mortalité infantile (ENAFEME, 2021), l'étude sur l'ampleur et les moteurs de la violence sexiste (Enquête sur la violence sexiste, 2021) et l'analyse d'impact du programme Illimin (élimination du mariage des enfants et autonomisation des adolescentes), des réalisations importantes ont été atteintes par le programme de pays précédent. Celui-ci a contribué de manière significative à la baisse des taux de fécondité (passant de 7,6 en 2012 à 6,2 en 2021) et des niveaux de mariage des enfants (passant de 76 % à 65 % de filles mariées avant l'âge de 18 ans entre 2012 et 2021).

6. Les réalisations spécifiques sont les suivantes : (a) *santé reproductive* : déploiement d'une éducation complète à la sexualité dans les écoles secondaires et son intégration dans les facultés de formation des enseignants ; la fourniture de contraceptifs modernes et de solides partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) ont permis le recrutement de plus de 300 000 nouveaux utilisateurs de la planification familiale ; renforcement du système d'information de gestion logistique permettant des ruptures de stock réduites au minimum ; accès garanti à des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité en augmentant le nombre de cliniques obstétricales et néonatales d'urgence de 42 à 95 ; (b) *adolescents et jeunes* : autonomisation accrue et éducation complète à la sexualité de 170 000 adolescentes non scolarisées âgées de 10 à 19 ans participant au programme Illimin ; investissements accrus dans l'autonomisation économique de 26 137 adolescentes ; soutien de 10 réseaux de jeunes et d'adolescents pour leur autonomisation ; partenariats renforcés avec 256 chefs traditionnels pour soutenir la transformation des normes sociales ; coopération Sud-Sud avec des chefs religieux au Tchad, en Égypte, en Indonésie et au Maroc qui ont assisté à un symposium régional sur l'islam et la santé sexuelle et reproductive (SSR) tenu en 2021 et ont signé des engagements forts pour éliminer le mariage des enfants et promouvoir la planification familiale et l'égalité de genre ; (c) *égalité de genre et droits humains* : gains politiques en matière d'égalité de genre, avec l'augmentation de l'inscription de plus de 5 millions de personnes (dont 55 % de femmes) lors des récentes élections tenues en 2021 ; renforcement des capacités de 103 660 universitaires dans les écoles islamiques pour la consolidation de la paix et la promotion des droits humains ; élaboration d'une stratégie de prévention et de réponse à la violence sexiste en partenariat avec les représentants des forces de sécurité (gendarmerie et police) et du système judiciaire ; les 17 091 cas de violence sexiste/pratiques préjudiciables signalés ont tous été traités ; une plateforme numérique a été mise en place ; (d) *humanitaire* : opérationnalisation de la stratégie humanitaire, avec la mise en place d'un guichet unique offrant des services globaux aux victimes ; intervention conjointe avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de fournir des services de SSR et de lutte contre la violence sexiste/les pratiques préjudiciables dans les camps de personnes réfugiées ; (e) *population* : soutien de la conception et de l'adoption de la politique nationale de population, en accordant la priorité à la population et au dividende démographique dans cinq politiques et stratégies nationales.

7. Les principaux enseignements tirés sont les suivants : (a) les données viables dépendent fortement de l'existence d'une plateforme en ligne consolidée commune pour la gestion des données accessibles ; (b) une incidence plus significative avec moins de ressources peut être obtenue grâce à la concentration de la prestation de services dans des régions géographiques spécifiques ; (c) le partenariat avec les chefs traditionnels facilite l'engagement des jeunes dans les réseaux communautaires et amplifie leur rôle en tant qu'agents de changement (espaces sûrs et « clubs de futurs maris », parajuristes dans la lutte contre la violence sexiste/les pratiques préjudiciables, intégration des jeunes dans les réseaux communautaires pour la paix et le développement, recrutement de jeunes en tant qu'agents de distribution basée sur la communauté) ; (d) la coopération Sud-Sud (avec le Tchad, l'Égypte et l'Indonésie) sur les bonnes pratiques pourrait faciliter et renforcer la mise en œuvre de nouvelles initiatives sensibles à la culture ; (e) le positionnement de la police, de la gendarmerie et du système judiciaire en tant

qu'acteurs centraux dans la lutte contre la violence sexiste/les pratiques préjudiciables a conduit à l'intégration d'activités connexes dans leurs interventions traditionnelles et quotidiennes, renforçant la durabilité ; et (f) le dialogue politique au plus haut niveau améliore l'alignement des interventions du programme sur les priorités du gouvernement.

II. Priorités du programme et partenariats

8. Le Gouvernement a élaboré un document de vision intitulé Niger 2035 : stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) ; l'une des six priorités de ce document, qui guide l'accélération du développement socio-économique, est « la maîtrise de la croissance démographique pour la ramener à un rythme compatible avec celui de la croissance économique ».

9. Le programme de pays proposé pour 2023-2027 a été élaboré en consultation avec le gouvernement, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations de la société civile. Il est conforme aux priorités nationales, telles que définies dans le Plan de développement économique et social, 2023-2027, Axe 1 : « Développement du capital humain, inclusion et solidarité », tout en étant aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme d'action de la CIPD et les engagements volontaires nationaux pris lors de la CIPD+25 à Nairobi. Il est fondé sur le Plan stratégique du FNUAP, 2022-2025, ainsi que sur les résultats 1 et 2 du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Niger, 2022-2026. Le programme de pays contribuera aux objectifs de développement durable (ODD) 3, 4, 5, 10, 16 et 17, et se concentrera sur les trois résultats transformateurs du FNUAP. Les principaux groupes cibles sont les femmes et les jeunes, avec un accent particulier sur les adolescentes et les autres groupes les plus laissés pour compte, notamment les personnes handicapées, les personnes pauvres, les nomades ainsi que celles et ceux qui vivent dans des zones difficiles d'accès.

10. Conformément aux priorités du gouvernement, l'accent sera particulièrement mis sur la transformation des normes sociales et le changement de comportement, afin de renforcer la planification familiale, réduire le mariage des enfants et consolider l'autonomisation des filles. Les adolescents et les jeunes seront au cœur du nouveau programme en tant que parties prenantes clés dans les initiatives visant à réduire le mariage des enfants et en tant qu'agents de changement pour accélérer la baisse du taux de fécondité total. Le partenariat avec des réseaux de jeunes influents sera renforcé par des approches innovantes (prix « miss intellect » pour les filles, clubs de santé scolaires pour les jeunes), ainsi que par des synergies accrues et des liens avec d'autres initiatives en cours, telles que le projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, le Programme mondial FNUAP-UNICEF pour accélérer l'action visant à mettre fin au mariage des enfants, le projet « Briser les barrières pour l'éducation des filles », le Fonds Muskoka français, l'Initiative Spotlight et le programme Illimin (visant à développer des économies d'échelle et à favoriser une fertilisation croisée d'impact).

11. Les chefs traditionnels se sont engagés à être des agents de changement dans la transformation des normes sociales et à contribuer à l'intensification des programmes d'innovation (espaces sûrs pour les enfants mariées Illimin et écoles pour les maris), en soutenant des approches transformatrices en matière de genre ainsi que des initiatives d'autonomisation des femmes et des filles. D'autres nouvelles initiatives comprennent l'institutionnalisation de programmes complets d'éducation sexuelle dans les écoles de formation des enseignants, les facultés universitaires et les internats ; l'intégration de la prévention et de la réponse à la violence sexiste/aux pratiques préjudiciables dans les programmes de formation réguliers pour la police et la gendarmerie ; et la fourniture d'un appui technique à l'Office national de la population récemment créé par le Président du Niger afin d'accélérer la transition démographique du Niger.

12. Les initiatives pilotes dont les résultats ont été prouvés seront étendues et les projets réussis fondés sur des données probantes seront étendus. Le programme sera axé sur la concertation sur les politiques et le plaidoyer fondé sur des données probantes, la gestion des connaissances et les partenariats stratégiques au niveau national, ainsi que sur la prestation de services et le développement des capacités dans six régions, comprenant 80 % de la population, qui ont les taux

de prévalence de la contraception les plus faibles (inférieur à 11 % pour Maradi, Zinder, Tahoua, Tillabéri) ou les taux les plus élevés de violence sexiste (supérieurs à 14 % pour Maradi, Zinder, Tillabéri, Dosso). Les activités humanitaires se concentreront sur deux régions (Diffa et Tillabéri) et viseront à combler le continuum humanitaire-développement, en ciblant les personnes déplacées et les personnes réfugiées, avec la participation des femmes et des jeunes, en mettant l'accent sur la cohésion sociale et la résilience ainsi que les interventions de développement. Compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire au Niger, les activités humanitaires pourraient être étendues aux régions de Tahoua et de Maradi.

13. Sur la base des dossiers d'investissement en cours d'élaboration pour atteindre les trois résultats transformateurs, le FNUAP proposera un cadre de partenariat aux donateurs, aux partenaires financiers et aux organisations internationales ou nationales de la société civile (en particulier les groupes dirigés par des jeunes et des femmes) dans la réalisation d'initiatives importantes dans les régions. Des synergies spécifiques seront développées avec des partenaires qui investissent dans des domaines thématiques et géographiques d'intérêt commun (santé sexuelle et reproductive à Tillabéri ; réduction accélérée de la mortalité maternelle et infantile à Dosso).

14. Conformément à « Unis dans l'action », le FNUAP continuera de s'associer à l'UNICEF pour éliminer le mariage des enfants ; avec le HCR pour fournir des services de prévention et de soins en matière de SSR et de violence sexiste dans les camps de personnes réfugiées ; avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF pour renforcer l'éducation des filles ; avec le PNUD et ONU-Femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; et avec l'UNICEF, ONU-Femmes et l'OMS pour mettre en œuvre l'initiative Muskoka sur la santé maternelle et infantile. Le FNUAP renforcera également son partenariat avec la Banque mondiale par le biais du projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel ainsi qu'avec le Mécanisme de financement mondial pour intensifier les initiatives d'Illimin et des « clubs de futurs maris ».

A. Produit 1 : Les capacités nationales à accroître la demande ainsi qu'à obtenir des produits de santé reproductive et à fournir des services de planification familiale de qualité, y compris dans les contextes humanitaires, sont améliorées pour accélérer la transition démographique

15. Cet objectif sera atteint en (a) déployant une initiative massive de dialogue communautaire et des campagnes de communication multipartites pour un changement de comportement afin d'accroître la demande, conformément aux engagements du Partenariat de Ouagadougou ; (b) mettant à niveau le système national de gestion de la logistique ; (c) soutenant la mise en œuvre de chaînes d'approvisionnement innovantes et efficaces, y compris la distribution du « dernier kilomètre » centrée sur la communauté ainsi que la prestation de services par l'intermédiaire d'agents et de centres de santé communautaires ; (d) renforçant une approche et un partenariat multisectoriels pour opérationnaliser le dividende démographique avec l'Office national de la population ; (e) fournissant un appui technique pour les enquêtes et le recensement démographique et de l'habitat ; (f) coordonnant le soutien à la mise en œuvre de la politique nationale de population, du plan de développement sanitaire et des stratégies liées à la SSR, y compris le Plan de mise en œuvre chiffré pour la planification familiale, 2021-2025, en utilisant les données probantes des dossiers d'investissement ; (g) fournissant des services dans des contextes humanitaires ; et (h) poursuivant le plaidoyer pour l'augmentation des investissements nationaux d'ici 2030 ainsi que la mobilisation des ressources pour la planification familiale, y compris pour l'achat de contraceptifs.

B. Produit 2 : Renforcement des capacités nationales pour fournir un continuum de soins obstétricaux et néonataux essentiels et d'urgence de qualité pour les femmes, les adolescents et les jeunes ainsi que d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires

16. Le FNUAP (a) améliorera les soins obstétricaux d'urgence et l'accouchement assisté par sage-femme, y compris le programme de mentorat visant à améliorer les capacités des nouvelles

sages-femmes, avec des sages-femmes expérimentées servant de mentors ; (b) renforcera la prévention et la réparation des fistules obstétricales ; (c) déploiera des approches innovantes telles qu'un système de motivation basé sur la performance ; (d) déploiera, de manière stratégique, des cliniques mobiles pour atteindre les personnes qui sont les plus laissées pour compte ; (e) soutiendra un système national d'examen et d'intervention en cas de décès maternels ; (f) mettra en œuvre le dispositif minimum de services initiaux pour la santé sexuelle et reproductive dans les situations de crise, afin d'aborder le continuum humanitaire-développement-paix, ainsi que les questions relatives aux jeunes, aux femmes, à la paix et à la sécurité, tout en consolidant les capacités institutionnelles nationales par le biais de travailleurs sociaux, de psychologues, de parajuristes et de sages-femmes pour la prestation de services ainsi que les activités de cohésion sociale et de résilience, dans les contextes humanitaires ; (g) développera des partenariats stratégiques, y compris avec le secteur privé, pour la mise en œuvre d'une approche « globale du marché ».

C. Produit 3 : Les jeunes, en particulier les adolescentes, dans les zones d'intervention, ont les compétences et les capacités nécessaires pour faire des choix éclairés concernant leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs et leur bien-être, y compris dans les contextes humanitaires

17. Le FNUAP (a) intensifiera les efforts de plaidoyer nationaux pour éliminer le mariage et la grossesse des enfants ainsi que pour maintenir les filles à l'école ; (b) intensifiera le programme Illimin pour atteindre les adolescentes les plus marginalisées, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation économique des filles, en synergie avec le projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, y compris dans les contextes humanitaires ; (c) agira en tant que co-chef de file de programmes conjoints, tels que le Programme mondial pour accélérer l'action visant à mettre fin au mariage des enfants et à éliminer les obstacles à l'éducation des filles ; (d) soutiendra l'intégration du module d'éducation complète à la sexualité dans les programmes des facultés ; (e) développera le contenu des réseaux sociaux et plaidera en faveur de sa diffusion auprès des opérateurs téléphoniques du secteur privé ; (f) plaidera auprès des chefs traditionnels et des chefs religieux en faveur de la nécessité d'une éducation complète à la sexualité, de bibliothèques numériques, d'apprentissage en ligne, de l'introduction d'une éducation complète à la sexualité dans les programmes des internats, de la formation des enseignants du secondaire ainsi que des universités et centres de formation, y compris dans des contextes humanitaires ; (g) soutiendra la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive par le biais de clubs de santé ; (h) prolongera la campagne « Miss Intellect » ; (i) renforcera les capacités des animateurs communautaires et déploiera des dialogues communautaires intergénérationnels sur la population et la santé sexuelle et reproductive ; (j) continuera à plaider en faveur de la participation des jeunes et de l'intégration des questions relatives à la jeunesse dans les politiques, plans et programmes ; et (k) déploiera des initiatives de dialogue communautaire avec les communicateurs traditionnels.

D. Produit 4 : Les institutions nationales et les communautés disposent de capacités renforcées pour prévenir et combattre la violence sexiste et les pratiques traditionnelles préjudiciables ainsi que pour autonomiser les femmes et les filles et protéger leurs droits, y compris dans les contextes humanitaires

18. Le FNUAP aura pour mission de : (a) coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la violence sexiste/les pratiques préjudiciables, notamment par le biais de l'initiative Spotlight ; (b) mettre à disposition des données de qualité sur la violence sexiste/les pratiques préjudiciables, y compris à l'intérieur et à l'extérieur des écoles et dans les contextes humanitaires ; (c) soutenir le développement et le déploiement d'un module de formation sur la prévention et la réponse à la violence sexiste ; (d) soutenir les mécanismes existants et initier des mécanismes communautaires pour repérer, signaler et répondre à la violence sexiste/aux pratiques préjudiciables ; (e) renforcer la capacité des intervenants de première ligne à fournir une réponse rapide de qualité ; (f) soutenir l'opérationnalisation des services à guichet unique dans les centres

de santé maternelle et infantile ; et (g) établir des partenariats avec les chefs traditionnels et les parlementaires pour lutter contre la violence sexiste.

III. Gestion du programme et des risques

19. Les principaux risques liés à la mise en œuvre du programme sont : (a) une insécurité accrue à Diffa, Tahoua et particulièrement à Tillabéri, en raison de l'intensification des conflits transfrontaliers ; (b) l'augmentation de l'insatisfaction sociale concernant l'allocation des ressources, avec moins d'investissements sociaux, en raison de la diminution des ressources et du transfert accru de ressources vers les problèmes de sécurité. Une réponse humanitaire sera prévue pour atténuer toute perturbation. Ces risques seront gérés par la mise en œuvre d'un plan de contingence multirisque et la mise en place de dispositions locales pour la prévention et la gestion des crises et des catastrophes, conformément aux priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

20. Le FNUAP utilisera la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts de fonds comme mesure d'atténuation pour la conformité afin que les responsabilités fiduciaires soient conformes à ses politiques. La mise en œuvre du programme par l'intermédiaire de partenaires d'exécution continuera d'être la modalité privilégiée. Un plan de dotation en personnel avec la combinaison de compétences appropriée sera établi, afin que le bureau de pays soit en mesure d'atteindre les résultats escomptés. Un appui supplémentaire sera demandé, selon les besoins, par le biais de la coopération Sud-Sud ou auprès d'équipes de soutien régionales, d'autres bureaux de pays ou de consultants individuels.

21. Le FNUAP évaluera régulièrement les risques sécuritaires, opérationnels, socio-politiques et de fraude associés au programme et mettra en œuvre un plan de réduction des risques. Le bureau de pays renforcera la capacité des partenaires d'exécution à prévenir les pertes financières et à soutenir l'exécution rentable du programme. Le plan de mobilisation des ressources et de partenariat sera mis à jour périodiquement afin que les ajustements nécessaires soient apportés pour garantir la disponibilité et la bonne utilisation des financements.

22. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

23. Le système de suivi du FNUAP sera intégré dans les systèmes de suivi du Plan de développement économique et social du Niger, 2022-2026, et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les institutions gouvernementales compétentes et le FNUAP assureront le suivi et l'évaluation du programme de pays, conformément aux politiques et procédures du FNUAP. Le Bureau national de la population nouvellement créé, placé sous l'égide du Cabinet du Président, supervisera les activités liées à la population visant à accélérer la transition démographique. Le ministère de la Planification assurera la coordination générale et entreprendra des examens trimestriels et annuels du programme avec la participation des parties prenantes. Les ministères sectoriels et les organisations de la société civile mettront en œuvre des interventions opérationnelles aux niveaux national et régional. Le FNUAP, conjointement avec ses partenaires, effectuera des visites de suivi sur le terrain afin d'évaluer la mise en œuvre du plan de travail et la concrétisation des résultats. Les contributions et les réalisations du programme de pays seront intégrées dans les activités annuelles d'examen, de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une évaluation finale du programme sera effectuée à la fin du cycle afin de déterminer les principales réalisations du programme, les contraintes et les enseignements tirés afin d'éclairer l'élaboration du prochain cycle de programme.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE NIGER (2023-2027)

PRIORITÉ NATIONALE : 1 : Le développement du capital humain est soutenu et inclusif. 2 : Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé. (ODD 3, 4, 5, 10, 16 et 17)				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2027, les populations, y compris les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (garçons et filles) et les groupes vulnérables, auront un accès inclusif, équitable et amélioré à des services sociaux de base de qualité, à un travail décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques préjudiciables.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1 : D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2 : D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3 : D'ici 2025, la réduction de la violence sexiste et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : - Taux de mortalité maternelle Niveau de référence : 520 pour 100 000 naissances vivantes (2015) ; niveau cible : 371 pour 100 000 naissances vivantes (2027) <u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> : - Taux de prévalence de la contraception Niveau de référence : 11 % (2021) ; niveau cible : 20 % (2027)	<u>Produit 1</u> . Les capacités nationales à accroître la demande ainsi qu'à obtenir des produits de santé reproductive et à fournir des services de planification familiale de qualité, y compris dans les contextes humanitaires, sont améliorées pour accélérer la transition démographique.	- Nombre de nouveaux utilisateurs de contraceptifs modernes dans les zones d'intervention Niveau de référence : 308 122 (2021) ; niveau cible : 808 122 (2027) - Nombre d'acteurs communautaires de la santé sexuelle et reproductive déployés Niveau de référence : 91 (2021) ; niveau cible : 200 (2027) - Proportion de points de prestation de services sans rupture de stock de produits de planification familiale au cours des trois derniers mois Niveau de référence : 67 % (2021) ; niveau cible : 84 % (2027)	Ministère de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales, organisations des Nations Unies, OSC, projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, Association des chefs traditionnels, Association des chefs religieux	22,5 millions de dollars (4,0 millions provenant de ressources ordinaires et 18,5 millions issus d'autres ressources)
<u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> : Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent Niveau de référence : 43,6 % (2021) ; niveau cible : 51,9 % (2027)	<u>Produit 2</u> . Renforcement des capacités nationales pour fournir un continuum de soins obstétricaux et néonataux essentiels et d'urgence de qualité pour les femmes, les adolescents et les jeunes ainsi que d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires.	- Nombre de centres de santé modernisés pour offrir des soins obstétricaux d'urgence de base dans les zones d'intervention Niveau de référence : 139 (2021) ; niveau cible : 189 (2027) - Nombre de cas de fistule obstétricale réparés avec l'appui du FNUAP Niveau de référence : 0 (2021) ; niveau cible : 2 000 (2027) - Pourcentage d'établissements de santé dans des contextes humanitaires mettant en œuvre le dispositif minimum de services initiaux Niveau de référence : 0 (2021) ; niveau cible : 60 % (2027)	Ministère de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales, organisations des Nations Unies, OSC	15,5 millions de dollars (4,0 millions provenant de ressources ordinaires et 11,5 millions issus d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : PDES, 2023-2027. Effet global 1 : Le développement du capital humain est soutenu et inclusif. Effet global 2 : Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé. ODD 3, 4, 5, 10, 16 et 17.				

RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : 1 : D'ici 2027, les institutions nationales et locales auront amélioré l'application des cadres juridiques et réglementaires, l'efficacité, la responsabilisation, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir des services publics de qualité aux communautés et aux familles des zones ciblées, y compris dans les contextes humanitaires. 2 : D'ici 2027, les populations, y compris les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (garçons et filles) et les groupes vulnérables, auront un accès inclusif, équitable et amélioré à des services sociaux de base de qualité, à un travail décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques préjudiciables.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1 : D'ici 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale se sera accélérée. 2 : D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée. 3 : D'ici 2025, la réduction de la violence sexiste et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : - Taux de satisfaction de la communauté à l'égard de la prestation de services publics de qualité <i>Niveau de référence</i> : 85 % (2020) ; <i>niveau cible</i> : 100 % (2027) - Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant des décisions éclairées concernant les soins de santé, les achats du ménage et les visites familiales <i>Niveau de référence</i> : 12,3 % (2012) ; <i>niveau cible</i> : 20 % (2027) - Proportion de la population ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence</i> : 7,8 % (2021) ; <i>niveau cible</i> : 5 % (2027) <u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> : - Prévalence du mariage des enfants <i>Niveau de référence</i> : 65,0 % (2021) ; <i>niveau cible</i> : 54,1 % (2027)	<u>Produit 3</u> . Les jeunes, en particulier les adolescentes, dans les zones d'intervention, ont les compétences et les capacités nécessaires pour faire des choix éclairés concernant leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs et leur bien-être, y compris dans les contextes humanitaires.	- Nombre d'établissements de formation des enseignants mettant en œuvre une éducation complète à la sexualité par le biais de nouveaux programmes <i>Niveau de référence</i> : 0 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 3 (2027) - Nombre de dispensaires scolaires offrant des services de santé et de droits sexuels et reproductifs <i>Niveau de référence</i> : 5 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 20 (2027) - Nombre d'écoles secondaires dotées de « clubs de santé scolaires » fonctionnels <i>Niveau de référence</i> : 8 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 23 (2027) - Nombre de réseaux de jeunes axés sur les questions liées à la population (leadership, dividende démographique, consolidation de la paix humanitaire ainsi que santé et droits sexuels et reproductifs) <i>Niveau de référence</i> : 0 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 15 (2027) - Nombre d'adolescentes, y compris les filles handicapées, bénéficiant des programmes centrés sur les filles (Illimin et projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel) qui renforcent leurs compétences de vie, leur santé ainsi que leurs atouts sociaux et économiques <i>Niveau de référence</i> : 172 453 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 217 453 (2027)	Ministère de l'Éducation, ministère de la Santé, ministère de l'Autonomisation des femmes et de la Protection de l'Enfance, universités, OSC, chefs traditionnels	17,8 millions de dollars (2,8 millions provenant de ressources ordinaires et 15,0 millions issus d'autres ressources)
<u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> : Indice d'inégalité de genre <i>Niveau de référence</i> : 0,642 (2019) ; <i>niveau cible</i> : 0,598 (2027)	<u>Produit 4</u> . Les institutions nationales et les communautés disposent de capacités renforcées pour prévenir et combattre la violence sexiste et les	- Nombre de victimes de violence sexiste ayant bénéficié du dispositif minimum de services essentiels dans les zones ciblées <i>Niveau de référence</i> : 9 493 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 17 493 (2027) - Nombre de chefs traditionnels et de parlementaires engagés	Ministère de l'Autonomisation des femmes et de la Protection de l'enfance, ministère de la Santé, police, gendarmerie,	4,2 millions de dollars (2,7 millions provenant de ressources ordinaires et

	pratiques traditionnelles préjudiciables ainsi que pour autonomiser les femmes et les filles et protéger leurs droits, y compris dans les contextes humanitaires.	pour promouvoir la lutte contre la violence sexiste <i>Niveau de référence : 91 (2021) ; niveau cible : 300 (2027)</i> • Nombre de politiques, plans et programmes nationaux contre la violence sexiste, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, alignés sur les engagements nationaux et internationaux <i>Niveau de référence : 6 (2021). niveau cible : 12 (2027)</i>	institutions judiciaires, Commission nationale des droits humains, projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel, OSC, Banque mondiale, UNICEF, Union européenne, ONG nationales et internationales mettant en œuvre des initiatives communautaires	1,5 million issu d'autres ressources)
--	---	--	--	---------------------------------------